



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.028

Déposé le : 12.09.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation CFC, comment faire pour maintenir son attractivité ?

Texte déposé Lors de la rentrée d'août 2017, plus de 700 places d'apprentissage sont restées vacantes dans le canton de Vaud. En 2016, déjà plus de 500 places n'avaient pas trouvé de candidats. Cette situation a commencé en 2013 déjà. Jusqu'alors le nombre de places d'apprentissage disponibles n'était pas suffisant.

De l'avis de nombreux patrons, il pourrait s'agir d'un manque de soutien des enseignants ainsi que des personnes responsables de l'orientation professionnelle. Il semblerait que l'on privilégie toujours la voie gymnasiale comme premier choix de formation. Il ne faut pas oublier que la formation peut continuer bien au-delà de l'obtention du CFC. En effet, les maturités professionnelles et les hautes écoles spécialisées offrent des voies conçues tout exprès pour les détenteurs d'un CFC.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat trouve la situation actuelle satisfaisante ?
2. Que pense le Conseil d'Etat de la formation duale ?
3. Pourquoi de nombreux contrats sont-ils signés « last minute » ?
4. Ne pourrait-on pas mieux informer les jeunes des différentes possibilités de formation ?
5. Quelles sont les propositions et les moyens que le Conseil d'Etat pourrait mettre en place pour améliorer cette situation ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Nicolas Glauser

Puidoux, le 12 septembre 2017

| |
|--|
| |
| |
| |

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer Ne souhaite pas développer

| | |
|---|---|
| <u>Nom et prénom de l'auteur :</u> Glaiser Nicolas | <u>Signature :</u> <i>N. Glaiser</i> |
| <u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u> | <u>Signature(s) :</u> |

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch